
Insertion

Clubs ambition : accompagnement intensif et mobilisation des entreprises pour un retour à l'emploi

décembre 2014

Imprimer la page

Index

- [Type d'action](#)
- [Département](#)
- [Sur le vif](#)
- [Porteur\(s\) de l'action](#)
- [Objectif\(s\) et bref descriptif](#)
- [Origine\(s\)](#)
- [Description détaillée](#)
- [Bilan](#)
- [Partenaire\(s\)](#)
- [Moyens](#)

Type d'action

- Accès à l'emploi
- Aînés
- Inclusion
- Partenariat / transversalité

Département

France entière

Sur le vif

« ***Le Club Ambition, c'est le réseau de ceux qui n'en ont pas !*** », la chargée de Mission Emploi – Insertion au cabinet de la Préfète déléguée pour l'Egalité des Chances

Porteur(s) de l'action

Pôle Emploi

Objectif(s) et bref descriptif

Afin de favoriser l'accès à l'emploi des jeunes ou seniors ayant un projet professionnel et résidant dans les quartiers prioritaires, Pole Emploi développe un dispositif appelé « Club ambition » : un accompagnement intensif de type « coatching » sur une durée de 3 mois, tout en mobilisant l'ensemble des offres de services de Pole Emploi. Un dispositif qui fait ses preuves grâce à la mobilisation des entreprises et à l'accompagnement intensif, individuel et collectif, des participants.



Origine(s)

L'initiative est née en 2007, de la volonté d'un préfet délégué à l'égalité des chances et d'un directeur territorial de Pôle emploi qui avaient fait le constat de la nécessité de renforcer l'accompagnement des jeunes issus des quartiers prioritaires. En effet, de par leur origine géographique et sociale, ceux-ci ne disposent pas de réseau pour les aider à entrer dans le monde du travail. Il apparaissait alors nécessaire de proposer un accompagnement personnalisé et soutenu pour agir sur leur motivation et valoriser toutes leurs capacités.

Né alors l'idée de proposer un accompagnement sous forme de coaching aux jeunes des quartiers ayant un projet professionnel et peu de freins à l'emploi. L'expérimentation de cette action, qui s'inscrit dans le cadre de la politique de la Ville, est alors lancée. Le dispositif est baptisé « Club ambition » avec la mise en place de trois « clubs Ambition » dans les quartiers de Marseille.

Son comité de pilotage réunissant le Préfet à la Cohésion sociale et à l'égalité des Chances et la direction du Pôle Emploi se réunit au moins deux fois par an.

Description détaillée

Les Clubs Ambition s'adressaient au départ à des jeunes, puis le public a été élargi en fonction des besoins des territoires. Repérés par les partenaires du Pôle emploi (Mission locale, Maison de l'emploi, assistantes sociales...) puis le bouche à oreille, le public est ensuite sélectionné par le référent de Pôle Emploi qui l'oriente vers l'animateur du Club Ambition. Pour participer au club ambition, la personne en recherche d'emploi doit répondre aux conditions suivantes :

- Etre âgée de moins de 30 ans dans la majorité des Clubs mais des Clubs « seniors » ont également été testés avec succès.
- Ne pas avoir de freins à l'emploi
- Adhérer à aux valeurs de solidarité, de travail et de respect des engagements.
- Avoir un projet professionnel
- Résider dans les quartiers prioritaires définis par la politique de la ville (zones urbaines sensibles, contrats urbains de cohésion sociale, zones franches urbaines).

Conseiller de Pôle emploi, dédié à 100 % à ce dispositif, l'animateur organise d'abord des réunions d'information collective afin de constituer un groupe de 15 personnes. Un accompagnement intensif de type coaching leur est alors proposé jusqu'au retour à l'emploi ou sur une durée de 3 mois, renouvelable une fois.

Une fois le groupe constitué, le parcours de chaque chercheur d'emploi comprend plusieurs étapes:

- Un entretien avec l'animateur du Club afin de vérifier son projet professionnel et sa motivation à être accompagné de façon intensive pendant trois mois.
- Un apprentissage des techniques de recherche d'emploi durant la première semaine (CV, lettre de motivation, présentation, réseau, ciblage des entreprises, utilisation du téléphone et des outils Internet, etc.).
- Des entretiens individuels les semaines suivantes.
- Des réunions de travail en groupe afin de réaliser des démarches collectives de recherche d'emploi. Ces réunions ont lieu au moins trois fois par semaine. L'animateur s'appuie sur

une prospection ciblée des entreprises pour alimenter le travail des participants.

- Des contacts avec des entreprises par téléphone, sur le terrain, lors de forums ou de manifestations « emplois » ou par candidature spontanée. Les entreprises sont prospectées en amont et sont susceptibles de recevoir des candidatures dès la première semaine du parcours.

Accompagnement individuel et travail collectif

Très personnalisé, cet accompagnement est d'abord individuel : toutes les semaines, l'animateur fixe des objectifs à chaque demandeur d'emploi et fait le point avec lui.

L'approche collective, qui contribue à l'émulation des participants est également au cœur de l'approche du Club ambition. Ainsi, l'animateur organise des réunions collectives afin de booster les motivations et de travailler la méthodologie pour rechercher un emploi. Des matinées thématiques sont ainsi organisées : regards croisés sur le CV, simulation d'entretien d'embauche...

Les chercheurs d'emploi sont également amenés à témoigner afin de s'entraîner à s'exprimer en public. Les démarches de recherche d'emploi sont solidaires: chaque participant prospecte pour lui, mais partage également les informations recueillies. Les participants peuvent également effectuer des démarches ensemble.

Cet accompagnement intensif permet ainsi aux demandeurs d'emploi de travailler sur leur posture, sur l'apprentissage du monde du travail, sur les codes qui sont nombreux et qu'ils ne connaissent pas toujours, sur un soutien financier pour la reprise d'emploi. Et pour certains, dont le CV ne leur permet pas d'être sélectionnés spontanément par l'employeur, sont organisées des immersions dans l'entreprise sous la forme d'une période d'adaptation formation en entreprise (EMT Jeunes Zus, AFPr, contrat de professionnalisation...).

Un accompagnement qui permet à beaucoup d'entre eux de sortir de l'isolement.

Les conditions de réussite

Pour garantir la réussite du Club ambition, l'animateur doit présenter un profil particulier : expérimenté, il ne doit pas simplement appliquer des procédures, mais faire preuve d'initiatives et de créativité à la fois pour constituer un réseau et de tisser des liens forts avec les entreprises mais aussi pour établir une relation de confiance avec les demandeurs d'emploi.

Il a ainsi un rôle de promotion du Club auprès des entreprises : il leur présente le Club et les candidatures des participants suite à des offres d'emploi diffusées par Pôle emploi ou lors de manifestations «emplois». Il contacte aussi les entreprises qui ont signé des chartes sur la diversité, ou sur l'emploi dans les quartiers, afin de provoquer des entretiens d'embauche.

Disponible, il est joignable sur un portable tant pour les jeunes que pour les chefs d'entreprises. Son accompagnement s'appuie ainsi sur une relation de confiance, essentielle à la réussite du projet.

L'expérience a par ailleurs montré les effets positifs liés à la présence des animateurs de Clubs Ambition dans les agences de Pôle emploi car cela leur permet de s'appuyer sur tous les outils classiques et de veiller sur les offres d'emploi et de formations.

Un dispositif qui s'étend et un public élargi

Les résultats positifs et la communication réalisée ont impulsé une dynamique de création de Clubs Ambition dans de nouvelles agences. Expérimenté par une Direction Territoriale, le dispositif a rapidement été modélisé par la Direction Régionale qui coordonne désormais les différentes initiatives en adaptant le dispositif au territoire.

Ainsi, initié à Marseille, le dispositif a été déployé dans la Région PACA avec 26 clubs fin 2014, puis dans 15 autres régions avec une trentaine de clubs supplémentaires.

Désormais, les clubs Ambition s'adaptent aux besoins des territoires. Ainsi par exemple:

-
- A Marseille, dans une agence Pôle emploi qui s'occupe plus particulièrement des cadres, le club accompagne les jeunes diplômés.
 - A La Ciotat, le club répond à un public jeunes et seniors.

L'animateur a constitué un réseau d'employeurs qui l'interpelle en cas de besoin de main d'œuvre et savent que l'animateur reste leur interlocuteur après l'embauche. Cette relation privilégiée est un véritable atout. Le réseau créé par l'animateur du Club a favorisé de nouvelles collaborations et des initiatives très locales (organisation de forum).

Bilan

- Les clubs visent prioritairement deux types de public : les jeunes de moins de 30 ans qui représentent 93% des usagers et les + de 45 ans (7% des usagers). 78% sont issus des ZUS/CUCS et 85% ont un niveau inférieur au niveau II.
- En 2013, plus de 1500 personnes ont bénéficié de ce type d'accompagnement. 7 mises en relation ont été effectuées en moyenne par participant et 67% d'entre eux ont retrouvé un emploi (CDD ou CDI) ou une formation qualifiante.
- Les clubs ambition permettent de formaliser de nouvelles pratiques professionnelles au sein des agences Pôle emploi avec un accent mis sur les relations développées avec les employeurs. Le réseau créé par l'animateur du Club favorise ainsi de nouvelles collaborations et des initiatives très locales (organisation de forum par exemple).

Partenaire(s)

- Pôle Emploi
- Acsé
- La Direction générale de la cohésion Sociale
- Les collectivités Territoriales, communes, Intercommunalités au travers des crédits Politique de la Ville.

Moyens

Financiers

60 000 € par Club Ambition

Humains

1 conseiller Pôle Emploi dédié pour 15 demandeurs d'emploi

Matériels

1 salle au sein de l'agence. Tous les outils de Pôle emploi sont mis à disposition.

Contact

CHATOT Aude

Chargée de Mission Emploi – Insertion, Cabinet de la Préfète déléguée pour l'Égalité des Chances.

Préfecture des Bouches-du-Rhône

Adresse : Boulevard Paul Peytral
13006
Marseille
France

Tél. : 04 84 35 47 18

Courriel : aude.chatot@bouches-du-rhone.gouv.fr